

Commune de CHAON (Loir-et-Cher)
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 19 MARS 2014

Le dix neuf mars deux mille quatorze, à dix huit heures, le conseil municipal de la commune de Chaon, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick MORIN, Maire.

Étaient présents : MM. Patrick MORIN, Bernard VANNIER, Thierry PFOHL, Michel PIVOIS, Michel VANNIER, Charles de la MESSELIERE, Thérèse GAUTIER.

Absent excusé : Jean-Marc BERARD (pouvoir à Mme GAUTIER)

Convocation le 13 mars 2014

Mme GAUTIER a été nommée secrétaire.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 mars 2014

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, ADOPTENT le procès verbal de la séance du conseil municipal du 06 mars 2014.

Le Maire rappelle que les chiffres ont été vus en parallèle avec Monsieur CHAUVET trésorier à Lamotte Beuvron et la commission des finances (membres du conseil). Monsieur CHAUVET précise que les finances de la commune sont saines puisqu'elles représentent un excédent de 125 994.70 € au budget principal et 52 913.51 € au budget assainissement.

Comptes de Gestion et Administratif 2013
Budget principal

Après présentation des comptes de gestion et administratif du budget principal de l'année 2013, et après que le Maire se soit retiré, le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Charles de la MESSELIERE, les approuve à l'unanimité, à savoir :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes prévues :.....	379 548.00 €
- Recettes réalisées.....	405 176.22 €
- Dépenses réalisées.....	326 055.81 €
- Excédent de fonctionnement.....	79 120.41 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes prévues :.....	465 667.00 €
- Recettes réalisées.....	42 829.48 €
- Dépenses réalisées.....	128 450.14 €
- Déficit d'investissement.....	85 620.66 €

Affectation du résultat 2013 – budget principal

Après avoir entendu le compte administratif 2013, approuvé ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice (*résultat de clôture*),
Constatant que ce compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de :	115 118.56 €
- Un excédent cumulé d'investissement de :	10 876.14 €
- Un reste à réaliser en dépenses de :	105 000.00 €
- Un reste à réaliser en recettes de :	14 000.00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire comme suit : 125 994.70 €

- ✓ A titre obligatoire **115 118.00 €** (115 118.56 €) au compte 1068 pour couvrir le besoin de la section d'investissement pour 2014.
- ✓ L'excédent d'investissement à la section d'investissement **10 876.00 €** (10 876.14 €) à la ligne 001 (recette)

Vote des taux d'impositions des 3 taxes pour 2014

Le Maire propose un maintien des taux d'imposition en vigueur.
Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide de maintenir les taux actuels,
à savoir :

Taxes	Bases d'imposition Prévisionnelle 2014	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	572 600	10.92 %	62 528 €
Taxe foncières (bâti)	336 200	20.91%	70 299 €
Taxe foncière (non bâti)	22 600	66.09 %	14 936 €
Produit attendu pour 2014			147 763 €

Subventions – année 2014

Groupement de vulgarisation agricole	77.00 €
Les Rouges Gorge de Souvigny	155.00 €
PAIO (Mission Locale)	155.00 €
Sologne Nature Environnement	155.00 €
UCPS	155.00 €
Associations des conciliateurs de justices	155.00 €
CCAS (commune de Chaon)	100.00 €

Approuvé à l'unanimité.

Budget primitif 2014 – budget principal

Le total du budget principal pour l'exercice 2014 s'élève à :

- **Dépenses 880 314.00 €**
- **Recettes 880 314.00 €**
 - La section d'investissement s'équilibre à la somme de : **482 667.00 €**
 - La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : **397 647.00 €**

Approuvé à l'unanimité.

Comptes de Gestion et Administratif 2013 Budget annexe assainissement

Après présentation des comptes de gestion et du budget annexe de l'assainissement de l'année 2013 et, après que le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Charles de la MESSELIERE les approuve à l'unanimité, à savoir :

Fonctionnement :

- Dépenses et recettes prévues :.....	54 274.00 €
- Recettes réalisées.....	23 216.20 €
- Dépenses réalisées.....	7 131.23 €
- Excédent de fonctionnement.....	16 084.97 €

Investissement :

- Dépenses et recettes prévues	148 471.00 €
- Recettes réalisées.....	59 286.91 €
- Dépenses réalisées.....	99 317.10 €
- Déficit d'investissement.....	40 030.19 €

Affectation du résultat 2013 - Budget annexe assainissement

Après avoir entendu le compte administratif 2013 du budget de l'assainissement, approuvé ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice,

Constatant que ce compte administratif présente :

- Un excédent cumulé d'exploitation de :	46 359.96 €
- Un excédent cumulé d'investissement de :	6 553.55 €
- Un reste à réaliser en dépenses d'investissement de :	0.00 €
- Un reste à réaliser en recettes d'investissement de :	12 558.00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de 2013 pour l'année 2014, à savoir **52 913.51 €** :

- L'excédent d'investissement à la section d'investissement **6 553.00 €** (6 553.55 €) à la ligne 001 (recette)
- L'excédent de fonctionnement reporté à la ligne 002 (recette) **46 359.00 €** (46 359.96 €).

Budget Primitif 2014– budget assainissement

Le total du budget principal pour l'exercice 2014 s'élève à :

- dépenses :	150 581.00 €
- recettes :	150 581.00 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : **74 846.00 €**

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : **75 735.00 €**

Approuvé à l'unanimité.

Station d'épuration : Etudes géotechniques

En vue de la reconstruction de la nouvelle station d'épuration, il est nécessaire au préalable de réaliser une étude géotechnique. Une consultation a été lancée auprès de plusieurs bureaux d'études.

Après consultation des offres lors de la réunion en date du 26 février 2014, la commission a retenu la proposition du bureau d'études suivant, à savoir :

- FONDASOL * Agence du Mans rue Newton - 72700 ALLON
la proposition financière pour les missions sont les suivantes, à savoir

- Etudes géotechniques préalables :

- missions G1 - PGC avec sondages au sens de la norme NFP 94-500 du 30 novembre 2013 - Etude du site - Principes généraux de construction pour un montant de 2 326.00 € ht.
- missions G2 - AVP : avec essai en laboratoire ; pour un montant de 2 964.00 € ht

Le conseil municipal a l'unanimité APPROUVE ce choix et DONNE tous pouvoirs au maire à cet effet.

Séance levée à 18 h 47

Le Maire,
Patrick MORIN